

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commissions réunies

de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

des Affaires sociales

et de la Santé

Convocation¹

Mercredi 24 avril 2013 - 09 h 30 Rue du Lombard, 69 - Salle 201

Ordre du jour

- 1. Auditions relatives à la problématique de la formation, de la réinsertion et de la santé dans les prisons
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
 - Exposés
 - de Mme Marie Mornard, directrice de la prison de Berkendael,
 - de M. Vincent Spronck, directeur de la prison de Forest,
 - de M. Patrick Laurent, directeur de la prison de Saint-Gilles
 - et de Maître Réginald de Béco, avocat au Barreau de Bruxelles, président de la commission de surveillance de la prison de Forest-Berkendael et président de la commission prisons de la Ligue des droits de l'homme.
 - Discussion.

2. Agenda des travaux

site: www.pfb.irisnet.be 16 avril 2013

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Composition de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Président : M. Vincent Lurquin

Vice-présidentes : Mme Isabelle Molenberg, Mme Anne Charlotte d'Ursel

M. Mohamed Azzouzi, Mme Caroline Désir, M. Ahmed El Ktibi, M. Jamal Ikazban

Ecolo: M. Vincent Lurquin, M. Ahmed Mouhssin, Mme Magali Plovie MR: Mme Anne Charlotte d'Ursel, Mme Jacqueline Rousseaux

FDF: Mme Gisèle Mandaila, Mme Isabelle Molenberg M. Hamza Fassi-Fihri cdH:

Membres suppléants :

M. Mohammadi Chahid, M. Mohamed Daïf, M. Bea Diallo, Mme Olivia P'tito, M. Eric Tomas M. Jean-Claude Defossé, Mme Céline Delforge, M. Alain Maron, M. Arnaud Pinxteren Ecolo:

M. Vincent De Wolf, Mme Marion Lemesre, Mme Françoise Schepmans MR: FDF: Mme Béatrice Fraiteur, M. Didier Gosuin, Mme Fatoumata Sidibé

cdH: M. Ahmed El Khannouss, M. Bertin Mampaka Mankamba

Composition de la commission des Affaires sociales

Présidente : Mme Fatoumata Sidibé

Vice-présidents : Mme Mahinur Ozdemir, M. Alain Maron

Membres effectifs :

M. Mohamed Azzouzi, Mme Michèle Carthé, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban

PS: Ecolo: Mme Dominique Braeckman, M. Alain Maron, M. Ahmed Mouhssin

MR: Mme Marion Lemesre, M. Gaëtan Van Goidsenhoven **FDF** Mme Gisèle Mandaila, Mme Fatoumata Sidibé

cdH: Mme Mahinur Ozdemir

Membres suppléants :

M. Mohammadi Chahid, Mme Françoise Dupuis, M. Ahmed El Ktibi, M. Alain Hutchinson, Mme Anne Sylvie Mouzon

Ecolo: M. Aziz Albishari , Mme Anne Herscovici, Mme Zakia Khattabi, M. Jacques Morel MR: Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Philippe Pivin, Mme Jacqueline Rousseaux Mme Cécile Jodogne, Mme Isabelle Molenberg, Mme Caroline Persoons M. Hervé Doyen, M. Pierre Migisha **FDF**

cdH:

Composition de la commission de la Santé

Président : M. Bea Diallo

Vice-présidents : M. Jacques Morel, Mme Jacqueline Rousseaux

Membres effectifs:

Mme Sfia Bouarfa, M. Philippe Close M. Bea Diallo, Mme Olivia P'tito Mme Anne Herscovici, M. Jacques Morel, Mme Magali Plovie M. Jacques Brotchi, Mme Jacqueline Rousseaux Ecolo:

MR: FDF: Mme Béatrice Fraiteur, Mme Martine Payfa

M. Pierre Migisha cdH:

<u>Membres suppléants</u>:

Mme Caroline Désir, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Emir Kir, M. Mohamed Ouriaghli Mme Dominique Braeckman, Mme Céline Delforge, Mme Zakia Khattabi, M. Vincent Lurquin M. Willem Draps, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Philippe Pivin PS: Ecolo:

MR: FDF: M. Emmanuel De Bock, Mme Gisèle Mandaila, Mme Isabelle Molenberg

cdH · M. André du Bus de Warnaffe, M. Joël Riguelle

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: "En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe".

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).